

AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

Pouvoir adjudicateur

NOM ET ADRESSES

Mairie d'Albert, 80300, Albert, F, Courriel : b.fievet@mairie-albert.fr, Code NUTS : FR

Adresse principale : <http://www.ville-albert.fr>

Adresse du profil acheteur : <https://www.klekoon.com/appel-offres/acheteurs-publics/mairie-albert-86309>

PROCÉDURE CONJOINTE

COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.klekoon.com/appel-offres/acheteurs-publics/mairie-albert-86309>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <https://www.klekoon.com/appel-offres/acheteurs-publics/mairie-albert-86309>

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

ÉTENDUE DU MARCHÉ

Intitulé : Concours restreint de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle

Numéro de référence : 21S008

Code CPV principal :

Descripteur principal : 71200000

Descripteur supplémentaire :

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

DESCRIPTION

Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 71200000

Descripteur supplémentaire :

Description des prestations : Concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse +. La procédure de passation utilisée est le concours restreint. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2125-1 2° et R. 2162-15 à R. 2162-26 du Code de la commande publique. Le maître d'ouvrage entend attribuer un marché de maîtrise d'œuvre au lauréat du concours en application de l'article R. 2122-6 du CCP (marché de services passé sans publicité ni mise en concurrence préalables). Le maître d'Ouvrage, se portera acquéreur d'une parcelle de 3 246 m², située Rue du 8 mai 1945, contigüe du Centre Hospitalier d'Albert (dont elle vient d'être détachée). Le terrain comporte une construction existante (sous-sol partiel et R+1+C, emprise au sol de 320 m² et surface de plancher de 584 m²), qu'il est prévu de démolir dans le cadre du présent projet et de la mission de maîtrise d'œuvre qui doit être attribuée. Sur cette parcelle ainsi libérée, la Ville d'Albert souhaite construire un bâtiment neuf d'environ 1 000 m² de surface utile, sur un niveau à simple rez-de-chaussée, à usage de maison de santé pluriprofessionnelle, qui sera mise à disposition d'environ 20 à 25 praticiens de santé (médecins généralistes, spécialistes, professions paramédicales, radiologues). Il s'agira d'un bâtiment unique, qui desservira intérieurement deux unités : une unité "médicale et paramédicale", et une unité de "radiologie – scanner – IRM". Le maître d'œuvre retenu devra également traiter les aménagements extérieurs et VRD pour l'ensemble de la parcelle, ainsi que porter une attention particulière à l'accès depuis le parking de la piscine "Caneton". La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 2 500 000 euros HT en date de valeur de 09/2021. Le détail des missions confiées au titulaire figure au Règlement de la consultation

Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Critères de sélection des participants :

Les candidatures recevables seront examinées par le jury sur le fondement des critères suivants sans ordre de priorité : Critère A - Qualité technique et professionnelle du candidat : appréciée au regard des compétences, de l'expérience, des moyens techniques et humains présentés. En cas de groupement, l'appréciation portera également la réunion de toutes les compétences, sur la cohérence, la complémentarité des membres du groupement entre eux, leur habitude à travailler ensemble, et l'organisation de l'équipe. Ces éléments sont évalués de manière transversale d'après l'ensemble des éléments fournis dans le dossier de candidature, et notamment le tableau synthétique de justification des compétences et des expériences, incluant la motivation du candidat. Critère B - Qualité des références: appréciée au regard du document de présentation des 3 références spécifiques et évaluée selon la qualité architecturale et technique des réalisations présentées. Le maître d'ouvrage sera sensible à la présentation d'opérations réalisées sur des équipements comparables, d'envergure similaire, ainsi qu'à la présentation de références communes à plusieurs membres du groupement.

CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

Informations relatives à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : architecte inscrit à l'Ordre des Architectes ou agréés en architecture conformément aux dispositions de la loi no77-2 du 3 janvier 1977 modifiée

Procédure

DESCRIPTION

Type de concours : Restreint

Nombre de participants envisagé : 3

ou Nombre minimal :

/ Nombre maximal :

Noms des participants déjà sélectionnés :

Critères d'évaluation des projets :

Critère no 1 (coefficient 4) : Adéquation du projet au programme technique détaillé, Adéquation au programme du point de vue fonctionnel, Respect des surfaces, Choix techniques, qualité des prestations proposées, choix et pérennité des matériaux. Critère no 2 (coefficient 3) : Qualité architecturale et insertion dans le site, Parti architectural, composition générale, ergonomie et qualité de traitement des espaces intérieurs et des fonctions médicales et paramédicales, Insertion dans le site (environnement immédiat, orientation, desserte, réglementation), adaptation au terrain et traitement des abords et des accès. Critère no 3 (coefficient 3) : Économie du projet et délai de réalisation, Estimation prévisionnelle des travaux, engagement à la respecter, Planning de réalisation des travaux, engagement à le respecter.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

14 octobre 2021 - 12:00

Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

Date :

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation : français

RÉCOMPENSES ET JURY

Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : Une prime de 15 000 euros (H.T.) sera accordée par le pouvoir adjudicateur à tous les candidats admis à remettre une offre et ayant remis une offre conforme.

Détail des paiements à verser à tous les participants :

En application de l'article R. 2172-4 du code de la commande publique (CCP), sur proposition du jury, la prime pourra faire l'objet d'un abattement maximum de 50 % : -si le dossier de projet décrit à l'article 14.1 du présent règlement est incomplet; -si les prestations remises caractérisent un projet inacceptable, soit parce que l'acheteur ne serait pas en mesure de financer sa réalisation, soit parce qu'il contrevient manifestement à la législation en vigueur, sans modification substantielle; -si les prestations remises ne sont que partiellement conformes au programme et qu'il serait manifestement impossible, sans modifications substantielles, de les adapter lors d'un élément de mission ultérieur pour les rendre conformes.

Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : non

Noms des membres du jury sélectionnés :

Renseignements complémentaires

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le candidat réunira impérativement les compétences suivantes: Architecture, Techniques de la construction, Structure, Fluides, Thermique, Acoustique, Techniques environnementales et énergétiques, Économie de la construction, VRD, Paysagisme. Etant précisé en cas de groupement que l'un des membres peut réunir plusieurs compétences. La forme du groupement: Les candidats peuvent répondre à la consultation à titre individuel ou sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises. Dans le cas où les soumissionnaires se présenteraient sous la forme d'un groupement, l'acheteur exigera, après attribution du marché, que la forme du groupement attributaire soit un groupement solidaire. En application de l'article R. 2142-21 du CCP, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, en qualité de membres de plusieurs groupements. L'ensemble des conditions de participation sont stipulées à l'article 6 du RC

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80000, Amiens, F, Téléphone : (+33) 3 22 33 61 70, Adresse internet : <http://www.amiens.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Introduction de recours :

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffe du tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80000, Amiens, F, Téléphone : (+33) 3 22 33 61 70, Courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 09/09/2021

Classe de profil : Commune

Siret : 21800014900011

Objet de l'avis : concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle

Nom de l'organisme : Mairie d'Albert

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun